

Professeur Robert NICODEME
Président de la Section
Formation et Compétences Médicales

Monsieur le Dr Franck DEVULDER
Président du Conseil National Professionnel
d'Hépatogastroentérologie
79 rue de Tocqueville
75017 PARIS
franckdevulder@gmail.com

Paris, le 15 janvier 2016

D/16 015 001 – AT/LC
Affaire suivie par M. TORNAY
Secrétariat ☎ 01.53.89.32.74

Monsieur le Président et cher confrère,

Nous vous rappelons que les médecins inscrits au tableau de l'Ordre, initialement qualifiés comme médecins spécialistes, sous réserve que le médecin n'ait pas déjà présenté, dans les trois années qui précèdent, sa candidature à l'obtention d'un diplôme d'études spécialisées complémentaires du groupe I dans le cadre de la procédure de la VAE Universitaire peuvent déposer une demande de VAE Ordinale auprès du Conseil départemental dans une discipline accessible au vu de la qualification de spécialiste initiale.

Nous vous rappelons également que le dossier de demande d'exercice complémentaire (VAE Ordinale) doit être adressé **avant le 15 février de chaque année** par l'intéressé au Conseil départemental de l'Ordre dont il relève.

Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site internet du Conseil National de l'Ordre des Médecins à l'onglet : Médecin / Faire évoluer sa carrière / Valider les acquis de l'expérience.
<https://www.conseil-national.medecin.fr/>

Le questionnaire de demande de VAE Ordinale et les documents s'y rapportant se trouvent également sur le site internet du Conseil National de l'Ordre des Médecins.

Il nous apparaît important que vous puissiez relayer cette information la plus largement possible auprès de nos confrères qui souhaitent bénéficier de cette procédure, notamment dans les disciplines qu'ils exercent depuis plusieurs années afin de conforter leur exercice au regard de la réglementation applicable, notamment en Cancérologie, option Traitements médicaux des cancers (Article D.6124-134 du Code de la Santé publique).

Nous vous joignons la liste des disciplines et l'accessibilité (en pièce jointe).

La section Formation et Compétences Médicales se tient à votre disposition pour des informations complémentaires.

Je vous prie de croire Monsieur le Président et Cher Confrère, à l'expression de mes sentiments confraternels et bien dévoués.



Professeur Robert NICODEME

PJ : -